

Liste de documents à joindre à votre

Demande de certificat de sélection (DCS)

AVIS IMPORTANT

Vous devez répondre à toutes les questions, sans oublier d'ajouter, s'il y a lieu, le numéro d'appartement à votre adresse. Vous indiquez « s/o » (sans objet) aux questions qui ne s'appliquent pas à votre cas. Lisez attentivement les instructions et portez une attention particulière aux définitions avant de remplir les formulaires. Tout formulaire incomplet sera retourné, ce qui retardera le traitement de votre dossier.

Toutes les copies demandées ci-dessus doivent être authentifiées par l'institution qui est la dépositaire de l'original ou par l'autorité légale dûment autorisée pouvant certifier conforme une copie de document, c'est-à-dire une copie qui confirme l'existence d'un original valide. Les documents doivent être accompagnés d'une traduction officielle en français ou en anglais s'ils sont dans une autre langue. Les originaux doivent être disponibles sur demande ou être présentés lors de l'entrevue, s'il y a lieu.

Au cas où il vous serait impossible de fournir un ou plusieurs documents demandés, nous vous invitons à nous l'indiquer et à nous en expliquer les raisons. Vous pouvez aussi joindre d'autres documents pertinents.

Soyez avisé que la véracité de la documentation soumise dans votre dossier pourra être vérifiée par nos services et que toute fausse déclaration pourra donner lieu au rejet de votre candidature.

- Demande de certificat de sélection (DCS).
Chaque adulte doit remplir une demande

Le(la) requérant(e) principal(e) et l'époux(se) ou conjoint(e) de fait, s'il y a lieu, remplit la DCS intitulée « [Requérant principal et époux ou conjoint de fait](#) » et chaque enfant de 18 ans et plus qui accompagne remplit, la DCS intitulée « [Enfant à charge de 18 ans et plus](#) »;

Une photographie d'identité par personne (adultes et enfants) doit être agrafée à la section photos de la DCS du(de la) requérant(e) principal(e);

Immigration
et Communautés
culturelles

Québec 

Paiement de la totalité des frais.

Vous devrez acquitter des frais de **390 \$ CA** pour le requérant et de **150 \$ CA** par personne additionnelle. Le paiement doit être effectué en dollars canadiens par **carte de crédit** ou par **chèque de banque certifié** ou **chèque international certifié**, libellé au nom du ministre des Finances du Québec. L'institution bancaire émettrice doit s'assurer que le chèque est tiré sur une **banque canadienne** et encaissable sans frais par nos services.. Le paiement par mandat postal international **n'est pas accepté**.

Documents statutaires

Une copie certifiée conforme à l'original de votre certificat de naissance et de celle de chacune des personnes qui vous accompagnera, carnet de famille, s'il y a lieu, et toutes les pages de vos passeports portant des inscriptions;

Pour les personnes mariées, une copie certifiée conforme à l'original de votre certificat de mariage,

ou

Pour les conjoints de fait, la preuve écrite officielle et originale attestant de votre vie commune depuis au moins un an (certificat de concubinage, copie certifiée conforme de bail, comptes bancaires, factures d'électricité ou de téléphone, etc.);

S'il y a lieu, la copie certifiée conforme à l'original du jugement de divorce ou de décès de l'époux ou de l'épouse;

Pour toute personne à charge de 22 ans et plus qui vous accompagnera :

✓ La preuve que la personne est toujours célibataire (certificat de célibat);

ou

La preuve que la personne s'est mariée ou est devenue conjoint de fait avant l'âge de 22 ans (acte de mariage);

✓ La preuve que la personne est aux études, à temps plein et sans interruption, depuis l'âge de 22 ans, en fournissant une copie certifiée conforme à l'original des relevés de notes pour chacune des années d'études depuis l'âge de 22 ans (ou, si elle s'est mariée ou est devenue conjoint de fait avant l'âge de 22 ans, depuis le mariage);

ou

La preuve que la personne est dépendante à l'égard du requérant principal, en fournissant une copie certifiée conforme à l'original du certificat médical attestant de l'incapacité physique ou psychologique de la personne.

Autres documents

Études

Chacun des documents suivants est exigé pour vous et votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu :

1. La copie certifiée conforme à l'original par l'établissement d'enseignement des diplômes et des certificats d'études (à l'exclusion du niveau primaire) classés et agrafés par ordre chronologique décroissant;

2. La copie certifiée conforme de la traduction du diplôme si l'original n'est pas émis en français ou en anglais;
3. La copie certifiée conforme à l'original par l'établissement d'enseignement des relevés de notes de vos études terminales (niveau secondaire, post-secondaire ou universitaire);
4. La copie certifiée conforme de la traduction du relevé de note si l'original n'est pas émis en français ou en anglais;
5. Une attestation officielle et originale, émise par l'établissement d'enseignement, qui confirme que vos études ont été suivies majoritairement en français, s'il y a lieu.

Compétences en français et en anglais

La preuve documentaire attestant de vos compétences en français et en anglais pour vous, et des compétences en français pour votre époux ou conjoint de fait. Par exemple :

- ✓ Les résultats de tests d'évaluation par un organisme approuvé :
Tests TEF ou TCF émis par les Alliances françaises
Test IELTS (International English Language Testing System)
Ces documents doivent être originaux et doivent comprendre une évaluation de la compréhension et de l'expression orale.
- ✓ Un document démontrant que vous avez travaillé en français ou en anglais;
- ✓ Un document écrit par vous, donnant une explication détaillée de la façon dont vous avez appris et utilisez le français ou l'anglais.

N.B. Il est important de noter que le niveau de français sera évalué en fonction de toutes les preuves soumises et que par conséquent il est préférable d'envoyer toutes les preuves que vous pouvez obtenir nous démontrant votre niveau de français.

Attestations d'emplois

1. Toutes vos attestations de travail pour les dix dernières années pour vous et votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu. Ces attestations doivent être originales;
2. La preuve documentaire attestant que vos expériences professionnelles ont été acquises légalement : l'historique de vos cotisations à la Sécurité sociale (CNSS, CNAS ou l'équivalent) ou une preuve d'exonération de paiement des primes à la Sécurité sociale. Ces documents fournis doivent être originaux et émis par l'organisme;
3. Pour les **stages de travail** : les attestations de l'employeur ou de l'établissement avec la preuve que ceux-ci ont été rémunérés et/ou effectués dans le cadre de vos études.

N.B. Les attestations de travail doivent être produites sur papier à en-tête de l'entreprise et doivent contenir les renseignements suivants :

- **Les dates de début et de fin d'emploi ;**
- **Votre numéro d'immatriculation à la Sécurité sociale ;**
- **Les coordonnées de l'employeur (Incluant le numéro de téléphone) ;**
- **Les fonctions occupées ;**
- **Une brève description des tâches ;**
- **Les attestations doivent être datées, signées et porter le nom du signataire.**

Séjour au Québec

La preuve de votre séjour au Québec y précisant sa durée (la copie certifiée conforme à l'original des visas ou des permis de séjour ou des pages de passeport appropriées).

Parents ou amis vivant au Québec

La preuve que vous avez un parent ou un ami au Québec : la copie certifiée conforme à l'original de sa carte de résident permanent ou de son passeport canadien ou de sa carte de citoyenneté canadienne et s'il y a lieu, les actes de naissance ou de mariage prouvant votre lien de parenté avec cette personne.

Ressources financières

La preuve documentaire attestant de vos ressources financières :

Vous et votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu, devez nous soumettre les documents suivants :

1. Pour chacun de vos comptes bancaires, vous devez fournir des relevés incluant une liste des opérations effectuées dans chacun des comptes au cours des trois derniers mois ; S'il y a des dépôts importants d'argent effectués récemment dans le ou les comptes, vous devez en expliquer la provenance et fournir les preuves documentaires;
2. En plus du relevé, vous devez nous fournir une attestation de la banque qui spécifie le numéro de chaque compte, le solde actuel ainsi que la devise dans laquelle vous détenez ce compte;
3. Vos fiches de paie (et ceux de votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu);
4. Pour qu'une maison, un édifice, un appartement ou un terrain soit considéré dans le calcul de vos ressources financières, vous devez nous soumettre les preuves de propriété accompagnées d'une évaluation préparée par des évaluateurs agréés ou l'équivalent;
5. Vous pouvez nous soumettre tout autres documents jugés pertinents.

Veillez noter que les bijoux, les voitures ou autres biens personnels ne sont pas considérés comme des ressources financières.

Candidats ayant leur propre entreprise

Pour les candidats ayant leur propre entreprise, les documents suivants sont exigés :

1. La copie certifiée conforme à l'original du registre de commerce par l'institution qui l'a émis;
2. La preuve de paiement d'impôts des 5 dernières années ou la preuve d'exemption, s'il y a lieu;
3. Toute autre preuve de l'activité et de la légalité de l'entreprise : l'historique de vos cotisations à la Sécurité sociale des non salariés ou une preuve d'exonération de paiement des primes à la Sécurité sociale. Ces documents fournis doivent être originaux et émis par l'organisme.

Curriculum vitae (CV) à jour, en français

Déclarations

- La [Déclaration d'autonomie financière \(D 21\)](#);
et, s'il y a lieu,
- La [Déclaration des époux ou conjoints de fait](#);
- La [Déclaration du parent ou de l'ami au Québec \(D 13\)](#) assermentée au Québec par une autorité neutre;
- La [Déclaration originale d'un candidat exerçant une profession régie par un ordre professionnel \(D 02\)](#);
- La [Déclaration originale d'un candidat exerçant la profession d'instituteur ou d'enseignant aux niveaux primaire et secondaire \(D 19\)](#).

Lorsque requis le requérant principal et l'époux ou le conjoint de fait doivent remplir et signer les déclarations.

Veillez noter que : Les formulaires et les déclarations sont disponibles sur le site Internet : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca